



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 12 décembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15
DATE DE CONVOCATION	
5 décembre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
30 DEC. 2019	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 30 DEC. 2019 et publication du 30 DEC. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille dix-neuf, le **douze décembre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **cinq décembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

Absents avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Samuel CATELAND donne pouvoir à Christian LAREURE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Jérôme RACINE et Julia WILMET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christian MATRAS

OBJET : 2019-055 : autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, étant précisé que les crédits ouverts au budget 2019 sont les suivants :

- opération 101 aménagements divers : 47 000 euros
- opération 102 rénovation bâtiments communaux : 388 157,92 euros
- opération 103 acquisition matériel : 38 700 euros
- opération 104 travaux voirie : 124 500 euros

- opération 105 sports : 135 000 euros
- opération 106 cimetière : 3 000 euros
- opération 109 aménagement complexe administratif : 2 000 euros
- opération 118 salle des fêtes : 377 000 euros
- opération 120 aménagement foncier : 148 000 euros

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, dans le respect de la limite fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 17 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

